

Entretien de retour de longue absence

Modèle de grille d'entretien de retour de longue absence pour respecter vos obligations légales

	Date :	
Collaborateur :		Manager :
Nom :		Nom :
Poste occupé :		



Ce que dit la loi

Obligatoire depuis la loi de 2014 relative à la formation professionnelle, l'entretien professionnel périodique n'a pas pour but d'évaluer la performance mais bien le développement du collaborateur à travers son parcours professionnel passé et ses aspirations. Vous devez organiser cet entretien dans le mois qui suit la reprise d'activité après une longue période d'interruption, notamment :

- au retour d'un congé maternité,
- au retour d'un congé parental d'éducation,
- au retour d'une période de mobilité volontaire sécurisée dans les entreprises d'au moins 300 salariés ;
- au retour d'un congé d'adoption ;
- au retour d'un congé sabbatique ;
- au terme d'une période d'activité à temps partiel après un congé de maternité ou d'adoption ;
- au retour d'un arrêt de travail pour longue maladie ;
- à l'issue d'un mandat syndical.

L'objectif de cet entretien est d'accompagner votre salarié à retrouver son activité dans les meilleures conditions possibles. Depuis le 1^{er} janvier 2019, cet entretien peut être demandé par le salarié à une date antérieure à la reprise de poste.





Important

À la suite d'une absence prolongée, l'employeur doit systématiquement proposer un entretien professionnel de retour de longue absence dès la reprise du salarié. Cette fiche permet d'aborder les sujets relatifs à cette absence. Elle est à compléter avec le modèle d'entretien professionnel.

Envoyez cette grille en amont de l'entretien pour que le collaborateur et le manager en prennent connaissance et utilisent ce document comme base d'échange lors du rendez-vous physique.

01. Absence

Raison de l'absence :

- congé de maternité ou congé d'adoption
- congé parental d'éducation
- période de mobilité volontaire sécurisée dans les entreprises d'au moins 300 salariés
- congé sabbatique
- congé période d'activité à temps partiel après un congé de maternité ou d'adoption
- arrêt de travail pour longue maladie
- mandat syndical
- détachement politique ou humanitaire
- autre

Date de reprise :



Durée de l'absence :



02. Reprise de l'activité

Le moment de l'entretien de retour de longue absence doit permettre au manager et au collaborateur d'aborder les conditions de continuité de l'activité.

Le salarié a-t-il été remplacé ? **Oui** **Non**

Comment s'est déroulée la reprise (charge de travail, accompagnement, etc.) ?

Commentaire :

Votre poste a-t-il évolué (nouveaux projets, nouvelles modalités de travail, etc.) ?

Commentaire :

03. Formations

Une/des formation(s) vous semblerai(en)t-elle(s) utile(s), voire indispensable(s) ? Le cas échéant, laquelle/lesquelles ?

Commentaire :



04. Adaptation du poste

En cas d'absence pour raison médicale ou familiale (congé parental d'éducation, d'adoption ou de maternité, soutien familial), votre état de santé, votre condition physique ou votre situation personnelle ont-elles évolué depuis votre congé ?

Commentaire :

Rencontrez-vous de nouveaux besoins ?

Commentaire :

Vos conditions de travail ont-elles été adaptées ?

Commentaire :

Des évolutions sont-elles envisagées concernant votre poste de travail (changement de poste, temps de travail, ergonomie, etc.) ?

Commentaire :





Conseil

Nous préconisons de réaliser un compte rendu de l'entretien de retour de longue absence, de l'archiver et d'en communiquer une copie au salarié concerné. Vous pourrez ainsi prouver qu'il a bien eu lieu en cas de contrôle.

